



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
greffe@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

PREAVIS N° 01/2025

Infrastructures scolaires

**Demande de crédit complémentaire pour l'étude de faisabilité
d'une rénovation /reconstruction des collèges**



LAVAU
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Suite au dépôt du préavis municipal n° 23/2013, le Conseil communal a octroyé, dans sa séance du 28 octobre 2013, deux crédits d'étude de CHF 135'000.- chacun pour « *la réalisation des études préliminaires, l'établissement d'un concept général d'organisation, la définition du programme des travaux et la clarification des procédures nécessaires au regroupement des infrastructures scolaires primaires et parascolaires sur le site du Genevrey à Grandvaux et sur le site des Ruvines à Cully* ». Ces deux crédits sont presque épuisés et le présent préavis sollicite un crédit complémentaire afin de permettre à la Municipalité de pouvoir choisir l'option optimale et préparer une demande de crédit d'étude ou pour le lancement d'un concours.

2. Travaux entrepris

Sur la base de ces deux crédits d'étude, les principaux travaux et démarches entrepris sont décrits dans le présent chapitre.

2.1 Rapport « *Fragnière Partenaires* » du 3 avril 2017 sur le regroupement des infrastructures scolaires sur les sites des Ruvines et du Genevrey.

Le mandat confié au bureau « *Fragnière Partenaires* » consistait tout d'abord à examiner la faisabilité de divers scénarios de réorganisation des classes du degré primaire en les regroupant sur les deux sites des Ruvines et du Genevrey, voire sur un seul site (Ruvines). Les scénarios étudiés impliquaient un agrandissement des capacités d'accueil et/ou de nouvelles constructions.

Ces scénarios ont retenu comme base de travail une capacité de 24 classes (complétée par les classes spéciales) et le maintien des deux salles de gymnastique existantes, ainsi que des besoins en matière d'accueil de jour parascolaire de 144 places + 60 places de réfectoire (pour les degrés scolaires 7P-8P)¹. Le rapport concluait à la faisabilité d'une telle réorganisation selon différentes variantes de répartition des cycles

Le mandataire avait également pour mission de procéder à un diagnostic de l'état physique et fonctionnel des bâtiments (rapport « *Epiqr+* »), de réaliser une analyse amiante et d'évaluer les besoins de mise en conformité aux normes de protection incendie.

Ce diagnostic a mis en lumière, notamment, le très mauvais bilan énergétique des bâtiments des Ruvines et du Genevrey. Il liste également les travaux de

¹ On rappelle qu'à ce moment-là la démolition de la structure d'accueil parascolaire « *La Capite* », programmée dans le cadre du chantier du nouvel Hôpital de Lavaux, était considérée comme imminente.

réfection/rénovation qui devraient être entrepris à court ou moyen terme et procède à une évaluation de leurs coûts².

Une toute première estimation chiffrée des divers scénarios examinés situait les coûts de rénovation/construction dans une fourchette allant de 8 à 10,6 mios, additionnés des coûts de mise à niveau de 15 mios environ.

On relèvera que les travaux de rénovation évalués ne touchaient pas à la structure fondamentale des bâtiments (en particulier pas à l'implantation actuelle des classes) ni à leur enveloppe, et ne modifiaient pas la configuration des locaux existants.

En tout état de cause, des rénovations lourdes doivent, au minimum, être mises en œuvre à bref délai afin de moderniser ces établissements et d'augmenter la capacité d'accueil, notamment pour accueillir les élèves actuellement enclassés au collège du Vanel (4 classes, cf. chiffre 5).

2.2 Rapport complémentaire « Réamo » (ex-Fragnière) de février 2022

Ce rapport portait principalement sur une actualisation des besoins scolaires et parascolaires (ces derniers en forte augmentation). Il préconisait de développer prioritairement le site des Ruvines, au vu du développement du quartier de la Gare de Cully.

2.3 Création d'un comité de pilotage au printemps 2022

Un comité de pilotage a été constitué en application de la « *Convention relative à la mise à disposition de locaux scolaires par les communes membres* » conclue entre ces dernières et l'ASCL, afin de poursuivre l'étude du projet et accompagner la Municipalité dans ses réflexions. Il est composé de trois Municipaux (Evelyne Marendaz, Jean-Yves Cavin et Raymond Bech), de deux représentants du comité de direction de l'ASCL (Jean-François Rolaz et Pierre-Alain Chevalley), du directeur et du doyen des écoles (Michel Bovard et Nicolas Blanc) et d'une représentante de la Direction générale de l'enseignement obligatoire du Canton de Vaud (Charlotte Maeder). Le comité de pilotage s'est réuni à 5 reprises jusqu'à ce jour.

Les réflexions du comité de pilotage l'ont amené à recommander à la Municipalité d'étudier l'option de regrouper l'ensemble des activités scolaires sur le seul site des Ruvines. Des études de faisabilité ont donc été lancées dans ce sens (cf. chiffre 2.4 ci-après).

² Sur cette base, la Municipalité a entrepris divers travaux urgents de mise en conformité aux nouvelles normes en matière de protection-incendie. Ces travaux se sont élevés à CHF 249'000.- (crédit accordé : CHF 297'000.-). D'autres travaux de sécurisation du préau du collège des Ruvines (garde-corps en bordure sud du préau) ont été réalisés en 2021 (pour un montant de CHF 42'500.-, à charge du compte de fonctionnement « entretien du collège des Ruvines »).

2.4 Etudes de faisabilité Réamo/BK Background Architecture (octobre 2022 et septembre 2023)

Suite aux recommandations du comité de pilotage, retenues par la Municipalité, les études de faisabilité commandées aux mandataires précités ont démontré qu'un regroupement de l'ensemble des classes primaires sur le site « élargi des Ruvines » était réalisable en construisant un nouveau collège de 28 classes sur le site actuel du collège des Ruvines et en édifiant 3 salles de gymnastique au nord du terrain de football des Ruvines. Une toute première estimation chiffrée du coût d'investissement s'élève à env. CHF 45 millions.

2.5 Questions d'aménagement du territoire (2023 et 2024)

Dans le cadre des diverses études conduites, il s'est avéré que plusieurs questions en matière d'aménagement du territoire devaient être clarifiées et intégrées dans la procédure d'élaboration en cours du nouveau Plan d'aménagement du territoire communal (PaCom).

Avec l'aide du bureau GEA Vallotton et Chanard SA mandaté par la Municipalité pour ce projet, les points suivants ont été validés et convenus avec la Direction générale du territoire et du logement :

- compatibilité avec la Loi Lavaux du projet de construction d'une salle multisports sur la partie nord du terrain des Ruvines sise en zone d'utilité publique ;
- nécessité d'intégrer dans le projet de PaCom des règles constructibles sur ladite zone ;
- nécessité d'intégrer dans le Pacom des règles constructibles sur la zone d'utilité publique du collège du Genevrey.

(Ces deux derniers points sont incorporés au projet de PaCom qui a été mis à l'enquête)

2.6 Démarche participative sur l'avenir du site du Genevrey (août 2024)

En complément aux études menées pour dessiner le futur des infrastructures scolaires primaires de la commune, un atelier participatif a été organisé au collège du Genevrey sous la conduite du bureau GEA et a réuni une cinquantaine de personnes. Celles-ci étaient appelées à s'exprimer sur leur vision idéale du Genevrey dans le futur, notamment dans l'hypothèse d'une affectation non scolaire.

Les participant-e-s ont manifesté leur souhait d'y maintenir principalement l'affectation scolaire, en y ajoutant ou en y développant diverses activités complémentaires (associatives, de loisir ou culturelles, agrandissement UAPE), et en y améliorant la végétalisation des aménagements extérieurs. Quant à des

affectations alternatives, il a été mentionné la création d'appartements protégés ou d'un EMS.

3. Bilan intermédiaire

Compte tenu des études déjà réalisées, la Municipalité dispose de deux options pour procéder à la réorganisation des infrastructures scolaires, soit :

- a) Regrouper l'ensemble des classes sur le site élargi des Ruvines en construisant un nouveau collège aux Ruvines et de nouvelles infrastructures sportives multi-usages sur le terrain adjacent au terrain de football.
- b) Procéder à une rénovation conséquente du collège du Genevrey, ainsi qu'à une reconstruction du collège des Ruvines (impliquant la construction de nouvelles classes et d'une salle de gymnastique supplémentaire). En effet, au vu de l'état physique du bâtiment des Ruvines et de ses installations techniques, de son très mauvais bilan énergétique, de sa configuration complexe et peu rationnelle, et des besoins d'agrandissement de sa capacité d'accueil (classes et salle de gymnastique supplémentaires, accueil parascolaire), une rénovation de l'existant n'apparaît ni pertinente ni même envisageable

La première option est privilégiée par la direction de l'établissement et la DGEO (elle facilite la collaboration et la communication entre les enseignant-e-s, rationalise les ressources administratives et favorise le développement pédagogique - projets communs, enseignement spécialisé notamment). La seconde option permet de maintenir une activité scolaire dans les hauts de la commune conformément aux vœux exprimés dans l'atelier participatif.

La Municipalité estime toutefois qu'il est prématuré de choisir aujourd'hui une option plutôt que l'autre. A ce stade, les études de faisabilité disponibles doivent être actualisées et complétées, principalement en ce qui concerne la seconde option. Le choix final doit pouvoir être effectué de manière objective sur des bases comparables en termes de projet et de coûts-

4. Objet du présent préavis

Afin de pouvoir disposer d'études préliminaires objectivement comparables, les analyses existantes doivent être complétées sur des bases identiques. Une mise à niveau des deux options est nécessaire, en particulier sur les points suivants :

- Actualisation de l'étude de faisabilité de l'option A « un seul collège » sur la base d'un programme de 24 classes et 3 salles de gymnastique³.

³ Vu la baisse des effectifs scolaires constatée à ce jour, l'étude de faisabilité disponible sur une base de 28 classes doit être redimensionnée (pour l'année scolaire 2024/2025, 20 classes sont occupées dans les trois collèges.

- Actualisation et affinement de l'étude de rénovation du collège du Genevrey (option B), eu égard au fait qu'il n'apparaît pas nécessaire d'en augmenter le nombre de classes⁴
- Adaptation de l'étude de reconstruction du collège des Ruvines, en fonction du nombre de classes jugé nécessaire dans l'option B (a priori 16 classes), de la construction d'une seconde salle de gymnastique ainsi que d'un réfectoire scolaire (pour les classes 7 et 8 P en tout cas).
- Intégration d'analyses plus actuelles et détaillées en matière de technique de construction, physique du bâtiment, installations CVSE, normes de sécurité OIBT, AEAI et OPAM, stabilité des parois excavées, mesures parasismiques, cartes des dangers, à effectuer par des mandataires spécialisés.
- Chiffrage des coûts d'investissement sur la base de critères identiques des options A et B, permettant une comparaison adéquate sous l'angle financier.

A cet effet, la Municipalité a lancé une procédure d'appel d'offres sur invitation dont le contenu reprend les éléments énumérés ci-dessus. La Municipalité a choisi le mandataire pressenti, mais l'adjudication formelle dépend naturellement de l'acceptation du présent préavis. Le montant du crédit sollicité correspond ainsi à l'offre retenue, auquel la Municipalité souhaite ajouter une réserve pour d'éventuels travaux supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires en cours d'étude.

Le crédit sollicité s'élève ainsi au montant suivant :

Montant de l'offre retenue :	CHF 105'000.-
Réserve pour examens complémentaires	<u>CHF 15'000.-</u>
Total (TTC)	CHF 120'000.-

5. Avenir du collège du Vanel

Le collège du Vanel a été construit en 1959 et n'a pas subi de transformations ou rénovations substantielles depuis (les travaux entrepris se sont limités à des rafraichissements, à la modernisation des installations sanitaires et à la mise en place de mesures sécuritaires). Il abrite 4 classes du degré primaire I et sert d'appoint aux collèges des Ruvines et du Genevrey pour répondre aux besoins de locaux. De par sa taille réduite et son emplacement décentralisé (transports importants), il n'entre guère en ligne de compte dans la nouvelle organisation scolaire projetée et ne faisait d'ailleurs pas l'objet du préavis 23/2013.

Actuellement colloqué partiellement en zone de très faible densité (zone villas) et en zone viticole (à raison d'une proportion d'environ 1/3 – 2/3) selon le règlement de police des constructions de Cully, sa partie constructible passera en zone de faible densité dans le nouveau PACom, permettant notamment sa valorisation en logements. La partie viticole conservera cette affectation.

⁴ Le collège du Genevrey comprend 8 salles de classes permanentes, quatre salles de dégagement dont deux sont actuellement occupées par l'UAPE « Le Chat Perché » et accueille pour l'année scolaire 2024/2025 six classes primaires des degrés 1P à 6P.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

vu le préavis N° 01/2025 de la Municipalité du 3 mars 2025 ;
ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. d'autoriser la Municipalité à conduire les études complémentaires de faisabilité de restructuration des infrastructures scolaires ;**
- 2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 120'000.- TTC ;**
- 3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 mars 2025

Délégué de la Municipalité : M. Raymond Bech